

L'ÉTUDE DE LA POLLUTION DES EAUX EN
COLOMBIE-BRITANNIQUEMotion n° 15—**M. Anderson:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance, des télégrammes et des autres communications échangés, depuis le 1^{er} janvier 1967, entre le gouvernement du Canada ou un de ses représentants, et le gouvernement de la Colombie-Britannique, ou un de ses représentants, au sujet de l'offre du gouvernement fédéral à faire une étude, aux frais du gouvernement du Canada, sur la pollution des eaux du bassin de n'importe quel fleuve désigné par le gouvernement de la Colombie-Britannique.

(La motion est adoptée.)

LE CONSEIL MIXTE FÉDÉRAL-PROVINCIAL SUR
LA POLLUTION DES EAUX EN
COLOMBIE-BRITANNIQUEMotion n° 16—**M. Anderson:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance, des télégrammes et des autres communications échangés entre le gouvernement du Canada, ou ses représentants, et le gouvernement de la Colombie-Britannique, ou ses représentants, au sujet de la création d'un conseil mixte fédéral-provincial sur la pollution des eaux et son enraiment.

(La motion est adoptée.)

LE RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DES
RESSOURCES MINÉRALES DANS LES
RÉSERVES INDIENNESMotion n° 21—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'un rapport, rédigé en décembre 1967, concernant la Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique et intitulé «Rapport de la Division des Affaires indiennes sur le développement des ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique».

(La motion est adoptée.)

RAPPORT CONCERNANT LA LOI SUR LES
RESSOURCES MINÉRALES DES RÉSERVES
INDIENNES DE LA COLOMBIE-
BRITANNIQUEMotion n° 22—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'un rapport de juin 1967, rédigé par M. William J. Worrall, concernant la Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LES RESSOURCES MINÉRALES DES
RÉSERVES INDIENNES DE LA COLOMBIE-
BRITANNIQUEMotion n° 23—**M. Howard (Skeena):**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous télégrammes, toute correspondance et tout autre document échangés entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses organismes ou

ministères, et tout autre gouvernement, personne ou organisme, depuis le 1^{er} janvier 1960, concernant la Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique.

(La motion est adoptée.)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES RECOMMANDATIONS AU SUJET DU COMITÉ
MIXTE ET D'UN ORGANISME DE
RECHERCHE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répéter au premier ministre la question facile que je lui ai posée hier. Le gouvernement compte-t-il prendre des mesures pour appliquer les recommandations du Conseil économique du Canada? Ces recommandations, formulées dans deux des rapports du Conseil, réclament la formation d'un comité des affaires économiques du Sénat et de la Chambre des communes, auquel les rapports du Conseil seraient déférés, ainsi que celle d'un organisme indépendant de la recherche économique, tel que recommandé par le Conseil économique du Canada.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question est à l'étude depuis hier après-midi.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai encore une autre question facile pour le premier ministre. Le gouvernement compte-t-il appuyer la formation, au Sénat d'un comité sur la pauvreté, comme le recommande le Conseil économique du Canada?

Le très hon. M. Trudeau: Je ne pense pas pouvoir faire de commentaires sur ce qui se passe à l'autre endroit, monsieur l'Orateur.

L'HABITATION

LA RÉPARTITION DES FONDS ENTRE LES
SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, maintenant que le ministre des Transports, qui s'occupe du logement, est ici, puis-je lui poser une question? (*Applaudissements*)

Après avoir suscité cet accueil, j'espère que le ministre me fournira une bonne réponse. Je veux lui demander, comme je l'ai fait hier, s'il peut assurer à la Chambre et au pays que les 170 millions qui, d'après sa déclaration, seront mis à la disposition des constructeurs privés, ne réduiront en rien le montant réservé à la construction de logements sociaux.